

**Classe d'actifs : Fonds de placement traditionnels
(hors investissements alternatifs)
Document pédagogique à destination de la clientèle**

Banque Bordier & Cie SCmA

Classe d'actifs : Fonds de placement traditionnels (hors investissements alternatifs)

Document pédagogique à destination de la clientèle

*Cette fiche éducative présente de manière simple ce que sont les placements collectifs (fonds de placement) en tant que véhicules d'investissement collectifs et leurs risques, permettant principalement d'investir dans des instruments financiers traditionnels (actions, obligations, instruments monétaires, immobilier coté). Elle s'adresse à des clients sans expertise financière **et ne remplace pas une FIB ni un prospectus officiel.***

Cette fiche ne couvre pas les hedge funds, le private equity, l'immobilier non coté, les matières premières ni les produits structurés. Ces classes d'actifs font l'objet de fiches pédagogiques distinctes, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (liquidité, horizon, risques, cadre réglementaire).

1. Introduction

Les fonds de placement sont devenus un outil incontournable pour les investisseurs souhaitant accéder à une gestion professionnelle, diversifier leur portefeuille et bénéficier d'une exposition à des marchés ou des stratégies parfois inaccessibles en gestion individuelle. Ce document vise à accompagner nos clients dans la compréhension de cette classe d'actifs, en exposant ses caractéristiques, ses avantages, ses risques et son rôle dans la construction d'une allocation équilibrée.

2. Qu'est-ce qu'un fonds de placement ?

Un fonds de placement est une structure juridique qui regroupe les capitaux de plusieurs investisseurs afin de les gérer collectivement, selon une politique d'investissement définie. Le portefeuille peut être diversifié sur plusieurs classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, etc.), concentré sur un secteur, une région ou une stratégie particulière, et géré de façon active ou passive. Les fonds peuvent être ouverts (souscription et remboursement possibles à tout moment) ou fermés (capital fixe, souvent investi dans des actifs illiquides).

La gestion de ce portefeuille est confiée à une société de gestion professionnelle, qui applique une stratégie d'investissement définie (par exemple prudente, équilibrée ou dynamique). Les investisseurs détiennent des parts du fonds proportionnelles au capital investi : la valeur de leurs parts évolue en fonction de la performance globale du portefeuille.

3. Caractéristiques principales des fonds de placement

La forme juridique d'un fonds dépend de la réglementation de son pays de domicile : SICAV, fonds mutuel, unit trust, etc. Les fonds sont fortement réglementés pour protéger les investisseurs, et seuls les prestataires autorisés peuvent exercer des fonctions clés (gestion, conservation, administration). Les fonds peuvent être destinés au grand public ou à des investisseurs qualifiés, et structurés en compartiments ou en classes, permettant une grande flexibilité dans la gestion et la distribution.

Les éléments clés à prendre en considération sont notamment les suivants :

- **Valeur Nette d'Inventaire (VNI)** : il s'agit du prix d'une part du fonds, calculé en divisant la valeur totale du portefeuille par le nombre de parts en circulation. Elle constitue la base pour les souscriptions et les rachats.
- **Stratégie d'investissement** : chaque fonds définit une politique claire (actions, obligations, immobilier, mixte, alternatif, etc.) qui détermine son profil de rendement et de risque.
- **Frais de gestion et commissions** : des frais sont prélevés pour rémunérer la société de gestion et couvrir les coûts liés à l'administration du fonds. Ils impactent directement la performance nette pour l'investisseur.
- **Liquidité** : selon le type de fonds, la fréquence des souscriptions et rachats varie (quotidienne pour les fonds ouverts, plus restreinte pour les fonds immobiliers ou alternatifs).
- **Encadrement réglementaire** : Il existe différents cadres réglementaires en fonction du domicile juridique des fonds. Ils peuvent être très variables avec des incidences diverses. En Suisse, par exemple, les fonds sont encadrés par une réglementation stricte, soumis à la LPCC/OPCC. Ils doivent notamment fournir une documentation standardisée (prospectus, feuille d'information de base (FIB)). Cela garantit aux investisseurs une information claire sur les risques, coûts et objectifs du fonds.

4. Objectif des fonds de placement

Les fonds de placement permettent aux investisseurs de bénéficier d'une gestion professionnelle, d'accéder à des marchés ou des gérants spécialisés, et de mutualiser les coûts et les risques. Ils jouent un rôle majeur dans le financement de l'économie et offrent une valeur ajoutée en termes de diversification et d'accès à des stratégies variées.

5. Quels sont les différents types de fonds de placements ?

Les fonds de placement existent sous différentes formes et dans diverses classes d'actifs : fonds en actions, fonds obligataires, fonds mixtes, fonds immobiliers, fonds alternatifs, fonds indiciels (ETF ou *Mutual Funds*).

- **Fonds en actions**

Ces fonds investissent principalement dans des actions de sociétés cotées en bourse. Ils offrent un potentiel de rendement élevé à long terme mais sont exposés à une volatilité importante en fonction de la conjoncture des marchés boursiers.
- **Fonds obligataires**

Ces fonds placent l'essentiel de leur capital dans des obligations (souveraines ou d'entreprises). Elles offrent généralement des revenus réguliers (coupons) et présentent un risque plus faible que les fonds en actions, bien que sensibles aux variations des taux d'intérêt et au risque du débiteur.

- **Fonds mixtes (ou équilibrés)** Ils combinent plusieurs classes d'actifs (actions, obligations, liquidités, parfois immobilier) afin de diversifier le portefeuille et d'équilibrer rendement et risque. Ils sont adaptés aux investisseurs recherchant une solution « tout-en-un ».
- **Fonds immobiliers cotés** Ces fonds investissent directement ou indirectement dans des biens immobiliers (résidentiels, commerciaux, infrastructures). Ils permettent de participer au marché immobilier sans devoir acheter un bien en propre, tout en générant des revenus réguliers (loyers). Ces fonds, lorsqu'ils ne sont pas dans la catégorie des investissements privés, prennent souvent la forme de structures cotées en bourse. Le prix de la part est alors influencé par l'offre et la demande, en plus de la valorisation des actifs du fonds.
- **Fonds indiciels (ETF ou *Mutual Funds*)** Ce sont des fonds cotés en bourse qui répliquent la performance d'un indice (ex. SMI, S&P 500). Ils offrent une bonne transparence, des frais réduits et une liquidité élevée, car ils se traitent comme des actions.

Les fonds investissant dans des actifs alternatifs ou privés sont volontairement exclus de cette fiche.

6. Les principaux acteurs d'un fonds de placement

Un fonds de placement réunit plusieurs intervenants : la société de gestion (direction du fonds), le gestionnaire d'actifs, la banque dépositaire, l'administrateur, les distributeurs, les auditeurs et les autorités de surveillance. La fortune du fonds est ségréguée des actifs des institutions qui le gèrent, assurant une protection en cas de faillite. Selon la forme juridique, l'investisseur peut être créancier (fonds contractuel) ou actionnaire (SICAV), avec des droits patrimoniaux et sociaux.

7. Structure de rendement d'un fonds de placement

Le rendement d'un fonds de placement provient de l'augmentation de la VNI (gains en capital, revenus non distribués) et des revenus distribués (dividendes, intérêts, loyers). Les frais de gestion, de performance et d'exploitation réduisent le rendement net. Le Total Expense Ratio (TER) informe sur le poids des frais dans la fortune du fonds.

8. Structure de risque d'un fonds de placement

Investir dans ce type d'actif comporte plusieurs sources de risques qu'il est important de connaître avant toute décision. Les principaux risques auxquels un investisseur peut être exposé sont les suivants :

- **Risque de marché** : la valeur liquidative d'un fonds fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents (actions, obligations, immobilier, etc.) et des conditions économiques générales.

- **Risque de liquidité (suspension des rachats)** : certains fonds peuvent restreindre ou suspendre temporairement les rachats de parts en période de crise, ce qui limite la possibilité pour l'investisseur de récupérer son capital rapidement. Cette prérogative est toutefois principalement utilisée pour éviter de vendre dans les mouvements de panique qui serait pénalisant pour les investisseurs.
- **Risque de concentration** : un fonds peut être fortement exposé à un secteur, une région géographique ou un petit nombre d'émetteurs, ce qui accroît la vulnérabilité du portefeuille aux événements spécifiques.
- **Risque de change** : si le fonds investit dans des actifs libellés dans une autre devise que celle de l'investisseur, les fluctuations des taux de change peuvent influencer la performance finale.
- **Risque lié au gestionnaire du fonds** : la qualité de la gestion joue un rôle clé. Une mauvaise sélection des titres, une stratégie inadéquate ou des frais trop élevés peuvent nuire à la performance du fonds.

Chaque risque peut être atténué par la diversification, la sélection rigoureuse des fonds et des prestataires, et l'utilisation d'outils de couverture adaptés.

9. Principaux avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification immédiate ▪ Gestion professionnelle ▪ Accès à des marchés variés ▪ Encadrement réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de gestion parfois élevés ▪ Moins de contrôle direct pour l'investisseur ▪ Risque de sous-performance par rapport au marché ▪ Peuvent devenir illiquides en période de crise

Les éléments ci-dessus constituent une présentation synthétique et non exhaustive des principaux avantages et inconvénients liés aux fonds de placement.

10. Comment investir dans les fonds de placement

L'investissement se fait par souscription à des fonds ouverts ou achat de parts de fonds fermés cotés. Les documents essentiels (prospectus, KIID, rapport annuel, documentation marketing) sont accessibles gratuitement et permettent d'analyser les caractéristiques, les risques et la performance du fonds.

11. Comment racheter une part d'un fonds de placement

Le rachat des parts dépend du type de fonds : rachat à la VNI pour les fonds ouverts, vente sur le marché secondaire pour les fonds fermés cotés, ou selon les modalités prévues dans le prospectus pour les autres fonds. La liquidité des parts peut varier selon la nature des actifs et la structure du fonds.

12. L'offre Bordier en matière de fonds de placement

Bordier & Cie propose à ses clients une sélection rigoureuse de fonds ouverts (actifs et passifs), de fonds fermés (private equity, immobilier), et un accompagnement personnalisé dans le choix des solutions adaptées à leurs objectifs patrimoniaux, les spécificités de ces investissements étant décrites dans des documents pédagogiques qui leur sont propres.

Notre approche privilégie la qualité, la diversification et la maîtrise des risques.

13. Informations importantes

Ce document est fourni à titre purement informatif et éducatif et ne constitue en aucun cas un conseil financier personnalisé. Il ne doit pas non plus être interprété comme une publicité ou une offre d'instruments financiers. Le contenu présenté n'est ni exhaustif ni destiné à couvrir l'ensemble des caractéristiques et risques liés à la catégorie d'instruments financiers concernée.

Cette information a pour but de donner un aperçu factuel et ne doit pas être utilisée comme unique base de décision en matière de placement. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et la valeur des investissements peut aussi bien augmenter que diminuer.

Pour des informations générales liées aux instruments financiers, veuillez consulter la brochure de l'Association suisse des banquiers intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers», disponible sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Risques inhérents au commerce d'instruments financiers (publié par l'ASB) : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/suisse-juridique-et-compliance/suisse-juridique-et-compliance-lsfin/>.

Si, pour le type d'instrument financier concerné, une feuille d'information de base (FIB) ou un prospectus est établi conformément aux dispositions légales applicables, ces documents peuvent être consultés et téléchargés sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Feuilles d'information de base (FIB) , à l'adresse suivante : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/feuilles-dinformation-de-base-fib/>.

Avant toute décision d'investissement, il est recommandé aux investisseurs d'effectuer leurs propres vérifications et d'évaluer soigneusement les risques potentiels. Il est fortement conseillé de se faire accompagner par un conseiller financier qualifié. Le chargé de relation se tient à disposition pour fournir, sur demande, toute information complémentaire et pour remettre la documentation pertinente. La Banque décline toute responsabilité quant aux décisions prises sur la base des informations fournies dans ce document.

Ce document peut être mis à disposition en plusieurs langues. En cas de divergence d'interprétation entre les différentes versions linguistiques, seule la version française fait foi.